

l'interpellation de M. Hervé de Saisy au ministre des finances.

M. Hervé de Saisy ne veut pas faire un procès au ministre actuel, mais signale certaines irrégularités commises par les ministres précédents. L'orateur critique la nomination toute récente d'un jeune homme au poste important de receveur-percepteur de la ville de Paris. Cette nomination a eu lieu au préjudice de tous les règlements.

L'honorable membre cite encore une série de noms attachés de nominations régulières, il demande la répression de ces abus. Oui, messieurs, ajoute l'orateur (hilarité), je n'ai pas voulu faire de mot, calmons les appétits exagérés et ne réservons les emplois fructueux qu'aux hommes qui ont bien mérité du pays, ne donnons pas le spectacle de la convoitise des places.

M. le ministre des finances vient répondre à l'interpellation.

Il commence par rendre hommage au dévouement du personnel des finances. Quant aux faits allégués, le ministre regrette de n'avoir pas eu le loisir de les étudier, toutefois il croit devoir rappeler que le gouvernement précédent n'est trouvé placé en face d'une situation exceptionnelle et qu'il a cherché à placer le plus d'Alsaciens-Lorrains possible.

Quant aux noms cités par l'interpellant, ils se trouvent dans une situation régulière devant la loi.

M. Say, ancien ministre, remercie M. Magne de son loyal plaidoyer. Il fait remarquer que le décret dont on conteste la légalité avait été communiqué par M. de Goulard à la commission des services administratifs, qui l'a approuvé.

M. Hervé de Saisy proteste contre ce décret de poche venant d'on ne sait où.

M. de Goulard proteste contre cette expression, ou ne saurait appeler décret de poche un document communiqué à l'Assemblée.

L'interpellation n'a pas d'autre suite. L'ordre du jour appelle la discussion du projet concernant les contributions indirectes.

M. Benoist-d'Azy, au nom de la commission, demande l'ajournement, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition Paris, relative aux membres des conseils électifs, qui se refusent à remplir certaines de leurs fonctions. La discussion générale est ouverte.

M. Goblet vient combattre le projet comme attentatoire à l'autorité du suffrage universel. Il est d'accord avec l'auteur du projet sur ce point que les membres du corps électif doivent respecter la loi, mais de là à frapper tel ou tel membre d'un corps électif qui n'aura pas exécuté une disposition légale, il y a loin.

Peut-on punir un conseiller-général qui refuse de siéger à côté des magistrats ayant fait partie des commissions mixtes ?

Où s'arrêtera-t-on dans l'application de la loi. Le projet est aussi excessif quand il demande des poursuites correctionnelles contre tout conseiller prenant part à des délibérations extra-légales.

M. Baragnon prend la défense du projet et adjure l'Assemblée de passer à la discussion des articles.

M. Boyssat combat le projet pour des raisons analogues à celles développées par M. Goblet.

M. Bouchet combat le projet comme portant atteinte à la conscience de l'élu et à l'indépendance de l'électeur.

La clôture de la discussion générale est prononcée par 440 voix contre 206.

L'Assemblée décide qu'elle passe à la discussion des articles.

La séance est levée 5 heures 45.

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les nouvelles et dépêches suivantes :

Horrible accident à Elbeuf : la foudre a démolé trois maisons, tué quatre personnes et blessé à mort neuf autres dont l'état est désespéré.

Paris, 5 juin 1873. Une dépêche carliste de Saint-Jean-de-Luz, en date du 3, annonce que Santa-Cruz s'est emparé de la ville et de la forteresse d'Irun.

Versailles, 6 juin. M. Vitet, membre de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et vice président de l'Assemblée, est mort ce matin.

On pense que le centre gauche ne nommera pas aujourd'hui son bureau.

Versailles, 6 juin. Le bruit que M. Nigra aurait remis au duc de Broglie une note demandant au gouvernement français l'assurance qu'il reconnaît les faits accomplis en Italie est dénué de fondement.

Le gouvernement s'occupe activement de l'élaboration de la loi municipale.

Lyon, 5 juin. — Seringer a été condamné comme parricide à la peine de mort.

Londres, 6 juin. Le Times publie une circulaire du duc de Broglie, disant qu'il maintiendra la politique étrangère suivie par ses prédécesseurs.

Il observera une politique modérée à l'intérieur et une politique pacifique à l'extérieur.

Il s'opposera vigoureusement aux agissements du parti révolutionnaire.

L'Assemblée décidera de la forme future du gouvernement, quand elle élabore le moment opportun.

La circulaire termine en disant que l'esprit révolutionnaire est contraire à la paix et à la société, et que toute l'Europe a un intérêt égal à la suppression de cet esprit.

Le triomphe des démagogues serait plus fort en France qu'ailleurs ; donc la cause de la société française est celle de toute la civilisation.

Bayonne, 5 juin.

Parmi les réguliers qui ont été faits prisonniers à la suite du combat d'Endarlossa cinq ont pu s'échapper. Ceux qui étaient en armes ont été désarmés ; plusieurs autres ont essayé de traverser la Bidassoa à la nage, mais ils se sont noyés ou ont été pris. On affirme que tous les réguliers faits prisonniers ont été fusillés par ordre de Santa-Cruz, qui commandait les bandes carlistes comprenant 1,000 à 1,200 hommes.

Ils avaient une petite pièce de campagne au moyen de laquelle ils ont détruit les trois maisons dans lesquelles les troupes s'étaient fortifiées, et où elles se sont défendues avec une grande énergie.

On annonce l'arrivée à Elisondo d'une colonne de 1,000 à 1,200 hommes de troupes régulières.

New-York, 6 juin. Un combat a eu lieu à Cuba entre les troupes espagnoles et les insurgés. 19 Espagnoles et 74 insurgés ont été tués.

Carlsbad, 6 juin. Le prince Adalbert de Prusse est mort ce matin d'une congestion de poumons.

## Nouvelles du soir.

On nous écrit de Versailles, 6 juin, soir :

Le centre droit s'est occupé de la loi municipale. Il a nommé une sous-commission présidée par M. de Goulard pour préparer un travail sur cette question.

On parle d'une proposition sur la levée de l'état de siège dont l'initiative serait prise par des députés de la droite.

Le centre gauche a encore ajourné la nomination de son bureau.

M. de Legge, député du Finistère, vient de mourir.

La Commission de la Légion d'honneur a entendu cette après-midi le ministre de la guerre, le ministre de la marine et le garde des sceaux. Demain, cette commission prendra une décision.

La Commission de réorganisation de l'armée a entendu, ce matin, la suite du rapport du général Charreton.

L'union républicaine a procédé aujourd'hui au renouvellement de son bureau. Ont été nommés : Président, M. Brillier ; vice-président, MM. Cazot et Laurent Pichat ; secrétaire, MM. Périn et Gaudy.

Ont été nommés secrétaires de la commission du budget : MM. Bardoux, de Castellane, de Ravinel.

La Commission du budget a nommé les sous-commissions suivantes :

1<sup>o</sup> Finances : MM. Chesnelong, Ravinel, Germain, Léon Say, Wilson, Magnin, Mathieu-Bodet, Gouin, E. Picard, Benoist d'Azy.

2<sup>o</sup> Guerre et Marine : MM. Delpit, Keller, Plichon, Castellane, Lambert-Sainte-Croix, Lavergne, Langlois.

3<sup>o</sup> Algérie : Agriculture, Commerce, Affaires étrangères : MM. Pelletreau-Ville-neuve, Rainneville, Ancel, Decazes, Fourcaud, Laurent, Flottard.

4<sup>o</sup> Justice, Instruction publique, Travaux publics : MM. Taillefer, de Talhouët, Bardoux, Caillaux, Rousseau, Lepère.

On écrit de Berne, le 5 juin :

On assure que le gouvernement prussien a adressé une circulaire aux représentants du roi Guillaume à l'étranger, et aux présidents des provinces et régences de la monarchie, pour leur tracer le langage qu'ils doivent tenir au sujet de l'établissement du nouveau gouvernement en France. D'après ce qui se dit ici, la dépêche prussienne commença par reconnaître hautement les efforts que M. Thiers a faits pour assurer le paiement de l'indemnité de guerre et la libération du territoire, ainsi que la loyauté de sa conduite vis-à-vis de l'Allemagne.

Puis, elle exprimerait, en présence des loyales déclarations de M. le maréchal de Mac-Mahon, l'espoir du cabinet de Berlin de rester dans de bons termes avec le nouveau Président de la République. Les agents du gouvernement seraient particulièrement invités à faire remarquer que l'on avait été heureux, à Berlin, de constater les tendances conservatrices du nouveau gouvernement français était animé à l'égard des menées du socialisme ; ordre leur serait donné, en outre, d'exprimer la conviction du gouvernement du roi que le changement de gouvernement en France n'exercera aucune influence sur l'attitude des membres des différentes communions religieuses dans l'Empire. De la sorte, l'Allemagne qui n'a nulle intention de s'occuper des affaires intérieures de la France, tant qu'elles ne compromettent pas le paiement de l'indemnité et la libération du territoire, ne pourra avoir aucun sujet d'inquiétude à l'égard de la France. Le document se terminait par la recommandation de faire ressortir que le caractère loyal de M. le maréchal de Mac-Mahon et les principes conservateurs qui l'animent, sont, pour tous, une garantie de l'établissement de bons rapports avec le nouveau gouvernement de la France.

Paris, 7 juin, 1 h. 50 soir. M. d'Arnim a présenté aujourd'hui, au maréchal de Mac-Mahon, ses lettres de créance.

La nomination du général Chanzy au poste de gouverneur de l'Algérie est très probable.

La loi municipale contiendra un article restituant au gouvernement le droit de la nomination des maires.

Madrid, 6 juin. — La Gazette confirme que les carlistes ont fusillé 24 carabiniers à Eudalaza.

Les carlistes ont brûlé l'église d'Esplugas, province de Tarragone, et ont fusillé quatre volontaires.

Le Cabecilla Segarra a fusillé hier l'alcade de Torre-Azea (province Castellon) et son secrétaire.

L'Impartial mentionne le bruit de la prochaine présentation d'une proposition pour l'abolition immédiate de l'esclavage à Cuba.

Madrid, 6 juin, soir : La Gazette officielle, dans sa partie consacrée aux nouvelles dit :

« Le gouvernement espère pouvoir faire face aux besoins du trésor avec les ressources que lui accorderont les Cortès.

« Un député présentera demain une proposition demandant qu'après la proclamation de la République fédérale, les députés soient autorisés à se mettre à la tête des forces volontaires de leurs provinces respectives pour exterminer les Carlistes.

« On assure que le gouvernement à la suite de l'assassinat des carabiniers fusillés à Endalaza, a pris des mesures énergiques pour châtier ces excès.

Le bruit court que plusieurs officiers carlistes, dont quelques-uns blessés, venus à Madrid ces jours derniers, ont été autorisés à venir dans la capitale.

Madrid, 6 juin, matin. — Il règne aux Cortès et dans la population de Madrid la plus vive indignation par suite des horreurs commises par les carlistes. A l'un. 36 carabiniers s'étant rendus à 2,000 carlistes, après quelques heures de combat, ont été tous fusillés ; deux autres ont été brûlés dans leur lit et trois ont pu s'échapper à la nage.

Dans la province de Tarragone 23 carabiniers et l'officier qui les commandait ont été aussi fusillés.

Dans la même province, on a mis le pétrole dans l'église d'Esplugas de Plancoi et on a fusillé quatre volontaires de la République qui ne se défendaient plus tandis que le gouvernement de la République n'a pas fusillé un seul de tous les chefs, cabecillas et prêtres qui ont été pris les armes à la main.

On croit que les Cortès vont décréter des mesures de rigueur, ne fût-ce que pour contenir l'indignation du peuple.

Bayonne, 6 juin soir. — Le courrier de Madrid manque depuis trois jours. Dorregaray est arrivé en France. Les bandes carlistes revenant de Biscaye, fortes de 4,300 hommes, se sont divisées en Navarre. Lizarraga marche vers Baztan pour recevoir des armes et des munitions. On dit que 500 Navarrais ont été laissés pour renforcer Velasco en Biscaye. Les carabiniers tués à Endarlossa laissent 25 veuves et 62 orphelins.

Les libéraux accusent les carlistes d'avoir fusillé des carabiniers qui s'étaient rendus. Le vapeur Aspirante surveille la côte pour empêcher tout débarquement d'armes. On parle d'un combat qui aurait eu lieu à Arratia, entre des carlistes et les francs-tireurs de Novillas.

Rome, 6 juin soir. — Les bureaux du Sénat ont approuvé, sans modifications, le projet de loi relatif à la suppression des corporations religieuses.

Par suite de la mort de M. Rattazzi, la gauche se réunira dimanche pour se reconstituer.

Aujourd'hui, la Chambre des députés n'était pas en nombre.

L'impératrice de Russie partira lundi. Constantinople, 6 juin soir. — Les correspondances de Widdin constatent la cessation du choléra sur le Danube.

## COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Liverpool, 6 juin. Ventes 10,000 b., calme, ferme, cotes sans changement. Livrable ferme.

Louisiane 9 1/8. Georgie 8 7/8. Oomra 6 5/16. Livrable à New-York, baisse partielle 1/8.

Ventes de la semaine 43,000 b., dont 7,000 b. pour l'exportation et 36,000 b. pour la consommation. Importations 58,000 b., dont 22,000 b. Amérique. — Stock 883,000 b., dont 363,000 b. Amérique et 520,000 b. Indes. Recettes d'hier aux Etats-Unis 3,000 b. Aujourd'hui ventes 10,000 b., calme sans changement, livrable ferme.

New-York, 4 juin. Cotons : A New-Orléans le middling se cote dans la parité de 8 7/16d.; le low-middling 8d.; à Mobile, middling 8 7/16d.; à Galveston, good ordinary, 7 9/16d.; à Charleston le middl. 8 1/4d.; à Savannah le middl. 8 5/8d.; le tout coté, fret par voilier rendu à Liverpool.

Calcutta, 4 juin. Marché calme. Bengale fait nouveau 4 1/4, coté et fret pour Londres. — Change à 6 mois de vue 1 s. 11 s. 1/4 à 1 s. 11 1/8, Manufacturés calmes, filés soutenus.

Bombay, 5 juin. Marché ferme. Total des expéditions pour Europe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1873, 675,000 b. contre 722,459 b. en 1872 dont pour Contient, 149,600 contre 202,841 b. en 1872.

Expéditions Overland pendant la semaine, 5,000 b. Arrivages à Bombay pendant la semaine, 25,000 b.

En cours expéditions, 27,000 b. Dhollerah 6.80 par Cap, 7.80 par Canal, coté et fret. — Manufacturés calmes. — Change 6 mois de vue 1.11 1/16. Paris 2 fr. 51. Frets en baisse ; pour Liverpool par Cap 40 s., dito par Canal 47 s. 6.

Avis divers. ANVERS, 6 juin. — Cotons : On nous a de nouveau fait connaître aujourd'hui la vente de 195 balles coton Louisiane disponibles au prix de fr. 102,50 par 50 kilos. Une erreur d'impression nous a fait dire

hier que l'on avait payé fr. 130 pour 201 balles coton Louisiane ; c'est fr. 103 qu'il fallait lire.

En vente publique pour cause d'avaries, on a offert hier après-midi 34 balles Louisiane, qui ont été vendues de fr. 74 à 98 ; 13 balles dito ditto, vendues de fr. 90 à 99 ; 103 balles dito ditto, dont 3 balles vendues à fr. 80 et 100 balles retirées ; 83 balles ditto ditto vendues de fr. 85 à 192 et 117 balles coton Oomra vendues à 60 ; le tout par 50 kilos.

Laines : Il a de nouveau régné une active demande aujourd'hui pour cet article, dont il s'est vendu, en somme, 632 balles laine en suint de la Plata, aux prix antérieurs.

HAVRE, 5 juin. — Laines : Marché ferme ; on a traité une trentaine de balles laine en suint de Buenos-Ayres de fr. 177,50 à 215.

Ce soir, l'amélioration continue encore avec des prix en hausse ; on a vendu 460 balles sur la base de fr. 150 à 215 pour Buenos-Ayres, en suint, et fr. 215 pour Montevideo.

Mulhouse, 4 juin. PRIX-COURANT des cotons fabriqués sur la place de Mulhouse du 4 juin 1873

CALCOT ECRU. 3/4 90 c. 60 p. 1661/8me de 0.31 0.31 1/2

» 90 » » 18 id. 0.32 1/2 0.33 1/2

» 90 » » 20 id. 0.35 1/2 0.36 1/2

» 90 » 68 » 20 id. 0.37 1/2 0.38

» 90 » 70 » 21 id. 0.40 0.41

Chaîne 27/29 en bob., qual. mède 3.35 à 3.45

Trame 36/38 en canettes, id. 3.40 3.50

Chaîne 27/29 en bobines, le quart-lité Amérique pur 3.45 3.57 1/2

Chaîne 30/32 id. id. 3.65 3.75

Trame 36/38 en canettes, id. 3.55 3.67

Trame 38/40 id. id. 3.70 3.80

id. 40/42 id. id. 3.85 3.95

COMPAGNIE ANONYME DES HOUILLÈRES DE LA SAONE ET DU RHONE

CAPITAL SOCIAL TROIS MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 11, rue du faubourg-Saint-Honoré, à PARIS

EMMISSION DE 20,000 OBLIGATIONS

Rapportant 45 francs d'intérêt annuel

Payable par semestre : 7 fr. 50 le 15 janvier et 7 fr. 50 le 15 juillet

Ces obligations, émises à 200 francs et ressortant à 180 francs nets, sont remboursables à 300 francs, en cinquante années, par tirages annuels.

Les Souscripteurs de Cinq Obligations recevront, à titre gratuit, une des 4,000 parts de jouissance, créées en vertu de la délibération de l'Assemblée générale du 20 mai 1873 et auxquelles il est réservé 30 p.100 dans les bénéfices.

Il en résulte que chaque Souscripteur de CINQ OBLIGATIONS a droit :

A 75 fr. de revenu fixe. Et 38 fr. 25 de revenu éventuel.

Total : 113 fr. 25 pour un déboursé de 200 fr.

Soit 5 1/3 0/0 de revenu fixe et 4 1/4 0/0 en plus de revenu éventuel.

Ensemble, plus de 12 1/2 0/0

CONSEIL D'ADMINISTRATION M. le baron de FARINCOURT, ancien Préfet, Président.

MM. Aristide BOUINAI, Marie CLAUDIN, ancien Maître de forges, de GAY du PALLAN, ancien Sous-Préfet, E. LIONNET, ancien Chef d'exploitation des Mines du Berry pour le Creuzot.

L'exploitation de la compagnie qui comprend les houillères de Communay, de Norroy et de Forges, porte sur une étendue de 6,500 hectares dont la richesse houillère, évaluée et reconnue par trois ingénieurs d'une compétence indiscutable, représente, d'après leurs évaluations, une moyenne de 19,226,000 tonnes.

Le produit net, calculé à raison de 5 fr. par tonne, avec une extraction annuelle de 225,000 tonnes, représente un bénéfice brut de 1,307,500 fr., qui, déduction faite de toutes les charges existantes, frais de toute nature, amortissement, réserve, etc., laisse net 1,022,500 fr., tandis que le service des 20,000 Obligations qui font l'objet de la présente émission, n'exige, amortissement compris, qu'une somme de 328,585 francs par an.

CONDITIONS DE L'ÉMISSION

Ces obligations sont émises à 200 francs l'une, jouissance du 15 janvier 1873, payables :

En souscrivant... 20

A la répartition... 50

15 juillet... 50

15 octobre... 50

15 janvier 1874... 50

200

A déduire, les coupons du 15 juillet et du 15 janvier... 15

Escompte bonifié aux Souscripteurs qui se libèrent immédiatement... 5

Ce qui fait ressortir l'Obligation à 180

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

DU 9 AU 15 JUIN inclusivement

A Paris : Au Siège de la Société, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 11, et chez M. A. BEAURE, Directeur de la Banque générale de Crédit, 7, rue Lafayette.

DEPARTEMENTS : Banquiers, Agents de Change et Changeurs.

Les demandes accompagnées du versement doivent être adressées, par lettres chargées, à MM. les Administrateurs de la Compagnie, ou à M. A. BEAURE, banquier,

au crédit duquel on peut également verser dans les succursales de la Banque de France.

NOTA. — On recevra en paiement des souscriptions et sans aucun frais :

1<sup>o</sup> Tous les coupons payables en juillet ; 2<sup>o</sup> Toutes les valeurs négociables dont la vente aura lieu au cours moyen du jour de la réception des titres.

3978

## BOURSE DE PARIS

DU 6 JUIN

VALEURS	Coture	Cl. préc.	Haute	Baisse
A TERME				
3 0/0	56 92 1/2	57.15	...	22 1/2
5 0/0 1871	90 02 1/2	90.30	...	27 1/2
5 0/0 1872	91 12 1/2	91.47 1/2	...	...
Foncier	803.75	802.50	1.25	...
Mobilier	423.75	425.00	...	1.25
Générale	557.50	557.50	...	...
Est	515.00	516.25	...	1.25
Lyon	880.00	882.50	...	2.50
Midi	595.00	...	...	...
Nord	1028.75	1028.75	...	...
Orléans	817.50	...	...	...
Ouest	...	...	...	...
Gaz	...	690.00	...	...
Immobilier	...	...	...	...
Suez	461.25	464.50	...	3.25
Italie	64.10	64.22 1/2	...	12 1/2
Espagnol	457.50	458.75	...	1.25
Lombard	427.50	427.50	...	...
Autriche	761.25	762.50	...	1.25
B. de France	4350.00	4360.00	...	10.00
B. de Paris	1167.50	1172.50	...	5.00
COMPTEANT				
3 0/0	56.65	56.80	...	...
5 0/0 1871	89.60	89.85	...	...
5 0/0 1872	90.80	91.10	...	...
4 1/2	80.00	80.50	...	...
Morgan	508.00	507.50	...	...
ville de 1869	284.75	282.50	...	2.25
» 1871	252.00	251.50	...	...
Est	272.50	272.50	...	...
Lyon	275.00	273.75	...	1.25
Midi	278.00	276.00	...	...
Orléans	278.75	278.75	...	...
Orléans à Ch.	240.00	240.00	...	...
» à Rouen N.	230.00	230.00	...	...
» Sud	219.00	220.00	...	...
EN BANQUE				
Espagne Int.	18 1/2	16 5/16	...	13/16
Esp. Ext. 1869	20 3/8	21 3/16	...	13/16
Esp. Ext. 1871	...	...	...	...
Turc	54.25	54.37	...	...